

# MARCHÉ DE L'EMPLOI

ANALYSE

JUIN 2011

LE FOREM

## Un ZOOM sur le métier de CHAUFFEUR DE POIDS LOURD

Dans le cadre du Plan Marshall 2.vert, Plan stratégique transversal pour la Wallonie, le Forem poursuit la mise en œuvre de « Job Focus », un dispositif intégré d'analyse et de suivi des métiers. Ce dispositif couvre à présent un domaine plus large que les métiers dits en pénurie et vise plus généralement des métiers en demande de main-d'œuvre.

Cette synthèse présente le métier de « chauffeur de poids lourd<sup>1</sup> » ainsi que ses caractéristiques sur le marché de l'emploi wallon et fait le point sur les enseignements tirés tout au long de l'action d'analyse, de traitement et de suivi de ce métier.

### SOMMAIRE

DESCRIPTION ET CONDITIONS DE TRAVAIL.....	1
L'EMPLOI ET LE CHAUFFEUR POIDS LOURD ....	2
LA RESERVE DE MAIN-D'ŒUVRE .....	2
LES OPPORTUNITES D'EMPLOI .....	3
L'APPARIEMENT ENTRE LA DEMANDE ET L'OFFRE D'EMPLOI .....	3
COMMENT SE FORMER AU METIER ? .....	4

### DESCRIPTION ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Pour exercer correctement le métier de chauffeur de poids lourd, il ne suffit plus de posséder un permis C et de savoir manœuvrer un camion. En effet, à côté de ces pré-requis indispensables, les candidats chauffeurs doivent pouvoir notamment contrôler l'état du véhicule avant chaque trajet, vérifier les marchandises lors des chargements et déchargements, arrimer la cargaison, remplir les documents administratifs, respecter la feuille de route et suivre un itinéraire sur carte, plan ou via un GPS, nettoyer le véhicule et en assurer son entretien courant.

Outre ces compétences, les employeurs recherchent des candidats débrouillards, flexibles, endurants et présentant une série de qualités humaines comme le sens du contact ou la politesse avec le client ou le fournisseur.

L'exercice de la profession de chauffeur de poids lourd permet une large autonomie aux travailleurs. En effet, à l'intérieur de son camion, le chauffeur est seul maître à bord. A côté de cet avantage, il faut toutefois noter que les conditions de travail ne sont pas toujours aisées : stress lié au respect des horaires et au trafic, horaires chargés (les journées commencent tôt le matin et se terminent tard le soir pour le transport national), éloignement familial (pour les chauffeurs internationaux).

Si le salaire horaire d'un routier est relativement faible, il est toutefois possible de bien gagner sa vie en exerçant ce métier grâce à divers avantages (indemnités de séjour, indemnités dites « RGPT ») et à la condition de prester de nombreuses heures.

<sup>1</sup> Le code du métier de chauffeur de poids lourd est le REM 4311401 selon le « référentiel emploi métier » utilisé au Forem.

## L'EMPLOI ET LE CHAUFFEUR DE POIDS LOURD

Sur base des résultats des enquêtes EFT<sup>2</sup>, le nombre de Wallons travaillant en 2009 comme « autres conducteurs de véhicules à moteur (sauf autobus) » est estimé à 28 369 personnes. Près d'un travailleur sur quatre est âgé de plus de 50 ans et seul un sur vingt a moins de 25 ans. Plus de 93 % des « autres conducteurs de véhicules à moteur (sauf autobus) » travaillent comme salariés, 7 % étant actifs comme indépendants. Le vieillissement de la population des chauffeurs en activité est confirmé par des données du Fonds Social du Transport et de la Logistique (FSTL) qui indique que parmi le personnel roulant des entreprises belges de transport et de logistique (39 000 personnes en 2008), 28 % ont plus de 50 ans contre 22 % en 2004.

Si de nombreux secteurs font appel à des chauffeurs de poids lourd, le transport et la logistique constitue toutefois le domaine d'activité de prédilection pour ces profils. A fin 2008, le secteur des transports et de l'entreposage totalise 52 280 postes de travail salarié<sup>3</sup> en Wallonie. Le sous-secteur du transport routier de marchandises et déménagement, plus propre encore au métier de chauffeur de poids lourd, totalise 12 084 postes de travail salarié en 2008.

## LA RESERVE DE MAIN-D'ŒUVRE

Fin mars 2011, 4 671 demandeurs d'emploi sont inscrits en tant que « chauffeur de poids lourd ». Parmi ceux-ci, 2 352 personnes se sont positionnées sur ce métier comme étant leur métier principal. Durant l'année 2010, seuls 33 demandeurs d'emploi sortis des études sont venus s'inscrire dans ce métier en choix principal. L'analyse présentée ci-dessous porte sur les personnes positionnées sur ce métier en choix principal.

Les demandeurs d'emploi inoccupés « chauffeurs de poids lourd » sont plus âgés : 35 % ont plus de 50 ans contre 23 % tous métiers confondus.

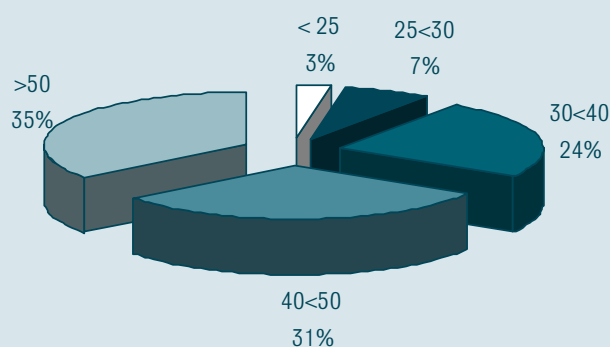
A l'opposé, la part des jeunes est moindre : 3 % ont moins de 25 ans contre 21 % pour l'ensemble de la demande d'emploi.

Concernant le niveau de qualification, il apparaît qu'un peu plus de sept demandeurs d'emploi chauffeurs de poids lourd sur dix ont au maximum un diplôme du secondaire du 2<sup>ème</sup> degré et un cinquième est issu de l'enseignement secondaire supérieur.

Par ailleurs, plus de quatre demandeurs d'emploi sur dix (43 %) ont plus de deux ans d'inoccupation, ce qui est supérieur à ce qui est constaté pour l'ensemble de la demande d'emploi pour lequel ce taux est de 40 %<sup>4</sup>.

De manière attendue, la demande d'emploi pour le métier de chauffeur de poids lourd est essentiellement masculine puisque 99 % sont des hommes contre 50 % pour l'ensemble de la demande d'emploi.

Répartition selon l'âge du nombre de demandeurs d'emploi wallons ayant choisi le métier de « chauffeur de poids lourd » comme choix principal



Source et Calculs : le Forem

<sup>2</sup> Source : SPF Economie, Direction générale Statistiques et information économique, Enquêtes Forces de Travail, 2009.

<sup>3</sup> Source : ONSS, statistiques décentralisées, 31 décembre 2008 selon la nomenclature Nace 2008.

<sup>4</sup> Néanmoins, certaines personnes ont connu des mouvements vers l'emploi mais la durée de leur sortie de la demande d'emploi ne représente pas les 3 mois consécutifs nécessaires pour modifier le « compteur » de leur durée d'inoccupation.

## LES OPPORTUNITES D'EMPLOI

Entre mars 2010 et février 2011, le Forem a géré 2 192 opportunités d'emploi<sup>5</sup> pour le métier de chauffeur de poids lourd. L'analyse de ces opportunités indique que 60 % des postes recherchés par les entreprises proposent un contrat intérimaire, 26 % un contrat à durée indéterminée et 12 % un contrat à durée déterminée. Neuf contrats sur dix sont proposés à temps plein, les autres étant essentiellement des postes à temps plein à pauses. Peu de postes pour ce métier sont proposés via un PFI (Plan Formation Insertion). Cette mesure est envisagée par l'employeur dans 1 % des cas contre 8 % tous métiers confondus.

En un an, le Forem a géré près de 2 200 opportunités d'emploi pour le métier de chauffeur de poids lourd

Pour plus de 90 % des postes, les entreprises n'ont mentionné aucune condition de diplôme pour postuler. Pour ce métier, l'expérience constitue un atout plus prépondérant qu'un certain niveau d'études (deux tiers des opportunités d'emploi de chauffeur de poids lourd visent des candidats expérimentés).

Le secteur des « transports, entreposage et communications » regroupe plus de la moitié des opportunités d'emploi gérées par le Forem pour le métier de chauffeur de poids lourd. Les autres demandes proviennent de divers secteurs dont principalement le « commerce de gros et de détail, la réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques », l'« industrie manufacturière », l'« immobilier, location et services aux entreprises » et la « construction ».

Les Directions régionales du Forem où sont gérées le plus d'opportunités d'emploi pour ce métier sont Liège (17 % contre 16 % des opportunités d'emploi tous métiers confondus), Namur (12 % contre 12 % en moyenne) et Charleroi (12 % contre 12 %).

La liste des opportunités d'emploi actuellement diffusées par le Forem peut être consultée via la page d'accueil du Forem : [www.leforem.be](http://www.leforem.be) ou encore via la plateforme « Horizons emploi » aussi accessible par le site du Forem.

## L'APPARIEMENT ENTRE LA DEMANDE ET L'OFFRE D'EMPLOI

Le métier de chauffeur de poids lourd est fortement demandé sur le marché de l'emploi. Même si a priori la réserve de main-d'œuvre peut paraître suffisante, des difficultés se manifestent pour le recrutement de chauffeurs de poids lourd.

Le principal problème qui se pose au niveau du recrutement des chauffeurs est le manque de nouveaux entrants sur le marché. En effet, depuis la suppression du service militaire, le nombre de personnes titulaires d'un permis poids lourd a fortement diminué. Les canaux d'entrée dans le métier sont constitués de la formation professionnelle, de l'enseignement et des auto-écoles dont les capacités sont limitées et insuffisantes pour répondre à l'ensemble des besoins du marché de l'emploi.

En outre, même si le fait de disposer d'un permis poids lourd et de savoir rouler avec un camion constituent d'évidents pré-requis, le métier de chauffeur de poids lourd requiert bien d'autres compétences comme le sens de l'orientation, la capacité à remplir des documents administratifs, le respect des normes de roulage en vigueur, etc.

Si actuellement, ce métier n'est pas à proprement parler en pénurie sur le marché de l'emploi wallon, le manque de jeunes entrants dans le métier risque d'augmenter fortement les difficultés de recrutement dans les années à venir. En effet, tout comme les demandeurs d'emploi inscrits sur ce métier, la population des chauffeurs de poids lourd actuellement à l'emploi est relativement âgée : près d'un chauffeur sur trois a plus de 50 ans.

Autre élément risquant d'aggraver la question des entrants sur le marché de l'emploi de chauffeur de poids lourd : l'entrée en vigueur, depuis septembre 2009, de la directive européenne 2003/59 transposée dans le droit belge par l'Arrêté Royal du 4 mai 2007. En effet, celle-ci impose un examen plus lourd et plus difficile pour obtenir un permis et le CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle).

<sup>5</sup> Les opportunités d'emploi retenues sont considérées hors dispositif mobilité interrégionale.

Ceci risque de faire diminuer le nombre de personnes réussissant cet examen. En outre, une formation continuée de 35 heures tous les 5 ans va être imposée pour les titulaires d'un permis poids lourd. Cette mesure pourrait inciter des chauffeurs âgés à arrêter plus rapidement leurs activités.

Afin de mieux faire connaître le métier de chauffeur de poids lourd au grand public en général et aux jeunes en particulier, le Fonds Social du Transport et de la Logistique (FSTL) met sur pied plusieurs initiatives : campagnes d'informations dans les écoles via l'envoi de fiches éducatives et la création d'un camion didactique, organisation du concours de conducteur de poids lourd de l'année, soutien à l'organisation de journées portes ouvertes dans les écoles organisant une filière menant à ce métier. Les informations liées à ces initiatives sont disponibles sur [www.conducteurdepoids Lourds.be](http://www.conducteurdepoids Lourds.be).

Parallèlement, les conditions de travail du chauffeur de poids lourd ne sont pas toujours évidentes : stress lié au trafic et au respect des horaires, longues journées de travail et pour le transport international, l'éloignement familial pendant plusieurs jours.

Selon une étude réalisée par le secteur de la construction<sup>6</sup>, le taux de turn-over entre le 30 juin 2005 et le 30 juin 2006 dans le secteur du transport et de la logistique s'élève à 17,1 % contre 16,4 % tous secteurs confondus.

La Commission Paritaire 140 du transport qui regroupe le plus de travailleurs (plus de 70 000) a le taux de turn-over le plus élevé avec 24 %.

Le verdissement de l'économie aura de plus en plus d'impacts sur les secteurs et les métiers. Au niveau des chauffeurs de poids lourd, parallèlement à l'intellectualisation accrue du métier, l'apprentissage de l'écoconduite, qui permet une réduction de la consommation, devrait également se généraliser, malgré un coût de formation assez élevé. Par ailleurs, si le secteur aura toujours besoin de chauffeurs, les trajets devraient être davantage orientés vers le national ou les pays voisins que vers le transport international ; ce pan du marché étant plus pris en charge par d'autres modes de transports (fluvial, ferroviaire).

## COMMENT SE FORMER AU METIER ?

En Communauté française, quelques écoles (Aumôniers du travail à Boussu, Don Bosco à Liège, l'Institut Etienne Lenoir à Arlon, l'Institut Henri Maus à Namur) proposent une filière chauffeur de poids lourd dans l'enseignement secondaire de plein exercice.

Toutefois, les quelques élèves qui sortent de ces écoles avec une qualification de chauffeur de poids lourd ne suffisent pas pour combler les besoins du marché. Au niveau du Forem, deux centres de compétence<sup>7</sup> (à Bierset et à La Louvière) dédiés aux métiers de la logistique organisent toute l'année des formations de chauffeur de poids lourd. Par ailleurs, d'autres centres de formation du Forem (Estaimpuis, Franière et Libramont) peuvent également proposer des formations de chauffeur de poids lourd. La formation de base proposée par le Forem comporte 10 semaines (5 de théorie et 5 de pratique) et une semaine de stage pour le permis C. Pour l'obtention du permis CE, il faut compter cinq semaines de formation supplémentaires.

Vous recherchez plus d'informations sur ce métier, rendez-vous sur [www.leforem.be](http://www.leforem.be)

Outre les formations proposées par le Forem, une formation en promotion sociale est organisée à Verviers à l'Institut Don Bosco et à Farciennes (en cours du jour ou en soirée), à l'Institut Provincial d'Enseignement Technique et Professionnel de promotion sociale (IPETPPS).

<sup>6</sup> Fonds de Formation de la Construction, Hermès, *Etude de la rotation du personnel dans le secteur de la construction*, données 2009.

<sup>7</sup> Une information détaillée concernant les centres de compétence peut être consultée via : [www.cdc.be](http://www.cdc.be)